



## **CORRESPONDANCE COMMERCIALE**

### **SUJET**

La société « SEN KHEWAL », SA au capital de 370 000 000 FCFA, immatriculée au Registre du Commerce et du crédit Mobilier sous le numéro 10 B 127, a envoyé le 15 mai 2013 une lettre de rappel à l'entreprise « DIOP CONSTRUCTIONS » pour le paiement de la commande n°35 qui devrait être réglée le 10 mai. Elle a ensuite fait une relance le 23 mai.

Au 03 juin, l'entreprise « DIOP CONSTRUCTIONS » n'a pas encore payé la facture n°137 d'un montant de 3 698 000 FCFA qui lui avait été remise lors de la livraison de la commande n°35.

La société décide alors de lui envoyer une mise en demeure lui sommant de payer la somme due.

### **Travail à faire:**

Rédiger, suivant la présentation normalisée en complétant toutes les mentions utiles, la mise en demeure envoyée par la société « SEN KHEWAL » à l'entreprise « DIOP CONSTRUCTIONS ».

La commande n°35 du 10 avril a été conclue payable un mois après livraison par virement bancaire.

